

Tatadzenelhie

Autor(en): **Marc**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **60 (1922)**

Heft 34

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-217417>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

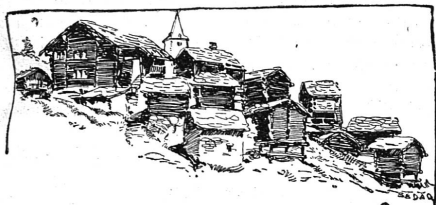
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



On peut s'abonner au *Conteur Vaudois* jusqu'au 31 décembre 1922 pour

2 fr. --

en s'adressant à l'administration
9, Pré-du-Marché, à Lausanne.



EST-CE QU'ILS S'AMUSENT ?

VRAIMENT s'amusent-ils, ceux qui vont en villégiature ? Voilà une question à laquelle il n'est pas aisé de répondre de but en blanc. Ils se font du bien, soit. L'air de la montagne ou celui de la campagne, les grandes promenades ou les ascensions émotionnantes, les longues somnolences dans les chaises longues, dans l'herbe parfumée ou sur la moelleuse mousse des forêts, enfin et surtout la tranquillité d'esprit, loin du souci quotidien des affaires, dont il faut savoir s'affranchir, ont bien leur valeur reconstitutive de la santé et de la vigueur affaiblies des citadins fatigués, éprouvés par les préoccupations et les tracassés de l'existence qui, en ce temps de crise, vous poursuivent impitoyablement. Un autre élément, mais moins certain, celui-là, c'est le soleil. Ah ! coquin de soleil, est-il quinteux, particulièrement cette année. Pour un rien, il boude derrière les nuages qui, tout souvent en pleurent de dépit. Et en avant les parapluies et la « pataugeade ». Ou bien il faut rester grelottant, cloîtré derrière la fenêtre à regarder tomber la pluie et « dégouliner » les toits, ou encore relire pour la dixième fois quelque revue cinquantenaire ou quelque roman démodé déniché dans la bibliothèque de la maison. Ah ! si, il y a encore un autre moyen de se distraire, c'est d'envoyer à ses parents, à ses amis, des cartes postales illustrées auxquelles on ajoute deux ou trois mots très difficiles à trouver, car, sottement, ou presque toujours on a la prétention de vouloir faire de l'esprit. Le meilleur esprit n'est-il pas celui qu'on ne fait pas ?

Durant tout l'hiver, au coin de la cheminée ou les pieds sous la table, on s'ingénie à découvrir pour l'été suivant un lieu de villégiature. On manque généralement la bonne piste. On consulte les guides, les cartes géographiques. Chacun se croit obligé de vous dire son avis, c'est-à-dire de vous donner un conseil, le bon. « Mais allez donc là, c'est délicieux ; on y est à merveille ! » — « Mais allez donc ici, un petit paradis, et pas cher, pas cher du tout ! » Et patati et patata.

Le printemps vient ; on flaire déjà l'été. La recherche continue de plus belle. Le moment venu de se décider, on se décide. On écrit, on débat le prix ; ça ne va pas toujours tout seul. Enfin, on conclut.

Alors, une semaine avant le départ, c'est à la

maison, au bureau, au magasin, une fièvre intense. Il s'agit de mettre tout en ordre avant de mettre la clef sous la corniche ; on ne sait ce qui peut arriver. Quelques-uns se hâtent de payer leurs fournisseurs, d'acquiescer leurs impôts. Ce n'est pas ce qu'ils font de plus mal, s'il est vrai que qui paie ses dettes s'enrichit. Car ça coûte une villégiature. Il est vrai qu'on s'en console en disant qu'il vaut mieux aller chez le boulanger et le boucher que chez le médecin et le pharmacien, car on a la certitude qu'au retour on pourra se passer de ces deux derniers.

La veille du départ, le logis est sens dessus dessous, le vestibule est encombré de malles, de valises, de sacs de toutes formes. Monsieur s'agite, Madame a ses nerfs, les enfants, impatientes, les harcèlent.

— Mais tu vas nous faire manquer le train !
— Enfin, tu es drôle, il me faut bien emporter tout ce dont j'ai besoin !

— Ce diable de commissionnaire ne vient pas chercher ces colis ! Que fait-il donc ?

Le commissionnaire arrive ; il place sur sa charrette en les heurtant aux murs ou à la rampe les caisses et les valises.

— Mais faites donc attention, vous allez briser tout ce qui est là-dedans !

Enfin, on part. Quand on a fait cinquante pas dans la rue :

— Dis-moi, as-tu bien fermé la fenêtre du cabinet ? demande Madame à Monsieur.

— Mais oui, mais oui, ne t'inquiète pas.

— Et le robinet du gaz ?

— Ah ! ça, c'est ton affaire.

— Mais j'ai cru que tu t'en occupais.

— Ah ! les femmes, les femmes !

Monsieur revient sur ses pas afin de tranquilliser les inquiétudes de Madame et les siennes propres.

— Allez toujours à la gare, et toi Etienne, prends les billets. Des troisièmes, on n'a plus le moyen de voyager en seconde.

* * *

On arrive à destination. On s'installe tant bien que mal. Malgré que Madame avait emporté de chez elle, pour Monsieur, pour elle et les enfants « tout ce dont elle a besoin », elle n'a pas la moitié de ce qu'il lui faudrait. Et puis les lits sont durs, et celui de Monsieur est trop court. Et il pleut souvent ; que voulez-vous, on ne fait pas le temps. Il fait froid ; il faut prier un parent, un ami ou un voisin resté à la ville, de nous envoyer des couvertures et des vêtements supplémentaires. Et ces maudits « cousins » ; on est dévoré ; on passe sa soirée à se donner des soufflets, et se les donner soi-même n'est qu'une demi-consolation. La peste de « cousin » est écrasé — encore n'est-ce pas très sûr — mais il a eu le temps de faire son œuvre. C'est la période des démangeaisons qui commence. On se gratte, on se gratte. Ce qu'on se gratte ! Ça ne fait qu'augmenter la douleur.

Pour le retour, voir branle-bas du départ. Il y en a pour une semaine ou deux de remue-ménage. Qu'importe, on s'est muni de santé pour tout l'hiver. C'est l'important.

Mais là, vraiment, s'amusent-ils ?

Oh ! ce qu'on est bien chez soi !

J. M.



TATADZENELHIE

TATADZENELHIE, lo valet à la felhie à la Luise à Campouta, l'étai dein ti sè z'état. Po pllie eimbétà que li, cein sè pao pas. Peinsà-vo vâi : l'avâi duve boun'amie : la Toinette à Sandron et la Claire à la Percha. Bin galéze tote duve, avoué dâi èvortolhion derrâi lè z'orolhie et lo cotson et pu dâi grellhie de pi tote petioute que bussavâ dâi tsambette de damuzalle que l'étant et qu'on vayâi dézo lau gredon cou, qu'arrevâve davau dâi dzênâo. Lè z'amâve tote parâire lè duve, la Claire et la Toinette et cein lâi gravâve de droumî rein que de peinsâ la quina voliâve laissi. Lè veré assebin ! Betâ-vo à sa plliece. N'âi-vo jamé z'u marchandâ duve modze ein on iâdzo, dau mimo prix et que sant de qualitâ tote duve, avoué ti lè signo dâo laci ? Quemet faut-te châidre ? Eh bin ! Tatadzenelhie ètâi lo mino afféré avoué sè modze ...na ! avoué sè fè-malle.

L'avâi coudhi dèmandâ consèt à son frère Tiudelotta. Mâ Tiudelotta ètâi oncora mè tatadzenelhie que li. Tot cein que l'a su lâi dere, lè cein :

— Mârye z'ein iena, laquinna que sâi, et dein onn' annâie, quand sarî on bocon pe villio, mârrier l'autra. Dinse, quemet sarant âo mimo étrabillio, on porrâ tsandzi se on vâo. Lâi arâ pas fauta de certificât.

Faut vo dere que Tiudelotta l'avâi la tita on bocon herboûla et sè crayâi que po lè fenne l'è-tâi quemet po lè bite à corne, et que, rein qu'avoué on certificât de l'inspetteu, on pouâve tsandzi.

Adan, po ein fini, Tatadzenelhie châote onna vèprâ de piodze vè lo pètabosson que trèzâi lo fèfè à sa tchivrà. Lâi raconte cein que sè passâve et lâi dit à la fin dâi fin :

— Dite-vâi, ne porrè-io pas lè maryâ tote lè duve, la Toinette et la Claire ?

— Mâ, cein sè pao pas, gros Tatidjan !

— Quemet ? Sè dit bin dein la Bibllia que clli Jaco — que sè valet l'avant veindu lau frâre quasu po rein — que clli Jaco l'avâi duve fenne. Et clli râi Salomon que l'ein avâi pè ti lè câro ! Mé i'è prau padomone po ein hivernâ duve.

— La loi dèfeind d'ein maryâ duve ein on iâdzo.

— Oh ! se la loi vâo corredzi la Bibllia, faut pas ître mau l'èbahia que lè z'affère l'aulant de bezinguié. Dinse, ne pu pas lè maryâ lè duve ?

— Na.

— Eh bin ! ie preingno la Claire et pu, dein onn' annâie mon frâre Tiudelotta preindra la Toinette.

Dinse de, dinse fé. Tatadzenelhie l'a maryâ la Claire et l'a pliorâ tota la dzornâ po cein que pouâve pas lè z'avâi lè duve.

Oh ! ah ! ah ! atteinde-vovâi ! Lè du z'ora ein lè que lè z'affère l'ant tsandzi. La Claire l'a bin su fère. L'a menâ lo pouro Tatadzenelhie pè lo bet dâo nâ et n'ètai pe rein qu'on domestiquo : ti lè matin, l'homme dèvessâi lâi apportâ son ècouletta de café âo lhi, et pu apri fère pè l'ottô,

portâ l'iguie, lo bou, tsapliâ lè betselhie po allumâ lo fu, relavâ lè z'aize, rëcourâ lo pâilo, fère lo lhi et l'èpudzi, taquenassi, bâozenâ et bâograssi pè l'ottò tota la sainta dzornâ que lo pôuro Tatadzenelhie vegnâ asse maigro qu'on tseuau de lotta. L'età quemet eliau tchou que l'ant età dèpelhi pè lè croutie bite: lài restâve rein que lo ran. Et li que l'arâi voliu ein maryâ duve! Quemet dau diâbllo arâi-te fè po lè soigni? L'arâi età d'obedzi de preindre on drobllo po l'autra. Assebin, quatro mâi aprî, Tatadzenelhie châte vè lo Pétabosson — que menâve lè pétrole de sa tchivra su lè seindâ dâo courti, po que sâiant on boncon pe du — et l'âi fâ:

— Voudri vo demândâ: Ne porrein-no pas, po mon frâre Tiudelotta et mè, avâi rein qu'onna fenna po lè dou?

Marc à Louis, du Conteur.

A la journée. — Que faites-vous maintenant?

— Je travaille à la journée.

— Et votre fils?

— Lui, il gagne aussi son pain... à la sueur de mon front.

Prévoyance. — Tiens, entre, assieds-toi. Madame, un litre de vieux.

— Mais quand je te dis que je n'ai pas soif.

— Ben oui, mais pour ne jamais avoir soif, vois-tu, il faut toujours boire avant que ça vienne.

Enfant terrible. — Dis donc, maman, demandait Anastasie, quel âge peut bien avoir la vieille Gueite?

— Mais... peut-être deux ans de moins que moi.

— Eh mon Dieu! elle ne pourra donc jamais mourir!

fût excommunié. La forteresse des Clées fut néanmoins maintenue. Par traité du 10 juin 1250, le château des Clées fut compris dans les terres que le Comte de Genevois devait remettre à Pierre de Savoie, ensuite d'une condamnation. En l'absence de ce dernier, le Comte de Genevois qui ne se résignait pas à la perte de son château, le reprend. Pierre de Savoie revient en hâte avec une armée et reconquiert les Clées, en faisant pendre aux créneaux le capitaine qui avait livré la forteresse.

En 1344, Louis II de Savoie achète la Vallée de Joux et l'annexe à la Seigneurie des Clées. Les fortifications sont réparées et deux siècles de prospérité suivent.

Puis, ce furent les guerres de Bourgogne. Des commissaires que les Suisses avaient envoyés visiter les places conquises sur la Bourgogne, furent assaillis par la garnison du fort des Clées que commandait Pierre de Cossonay pour le Comte de Romont. Des députés de Fribourg ayant été blessés, la ville de Fribourg demanda raison de cette insulte au bailli de Vaud. Les coupables furent sévèrement punis. Mais ces châtiments ne mirent point fin au ressentiment des Suisses. En octobre 1475, les Bernois déclarèrent la guerre au Comte de Romont; leur armée envahit le Pays de Vaud et ne tarda pas à en occuper une grande partie. La plupart des localités ouvrirent leurs portes ou négocièrent: Pierre de Cossonay préféra se défendre.

La garnison, composée de 150 hommes, tous Vaudois, sauf un valet allemand, se défendit vaillamment sous les ordres de Pierre de Cossonay et Hugues de Gallera, venu de Ste-Croix, avec ses

la vie sauve. Le valet de Pierre de Cossonay, un Allemand, consent et commence aussitôt: cinq têtes tombent. Mais la nuit est venue et le drame sanglant est interrompu. Alors les prisonniers sont entassés dans un cachot trop petit pour les recevoir tous; dix-neuf périssent étouffés.

Le lendemain, l'hécatombe se termine par l'assassinat de Pierre de Cossonay et quatre autres de ses compagnons. Les Suisses laissèrent la vie sauve à ceux qui vivaient encore.

La ville des Clées fut pillée et brûlée; elle ne se releva jamais de ce désastre. Les Clées étaient au Moyen-âge une des villes qui avaient voix aux Etats de Vaud, siégeant à Moudon.

Le péage des Clées avait continué à exister et constituait une source importante de revenus. Les Seigneurs des Clées avaient fini par renoncer aux abus contre lesquels le pape Innocent II s'était élevé. Dans le treizième siècle, les tarifs étaient modérés. Le droit le plus singulier était celui de 12 deniers vieux Lausannois perçu sur chaque épouse.

Le château des Clées ne fut pas réédifié. Il n'en reste maintenant que des fragments de murs d'enceinte et le donjon carré.

En 1526, il y fut fait quelques réparations et à l'époque de la Révolution, le château devint propriété nationale et fut vendu 400 francs. Vers 1830, il fut acquis par un Anglais qui aménagea le donjon en corps d'habitation. Il le vendit à la famille de Cerjat. Il appartient aujourd'hui à M. Pellis, avocat.

On conserve encore, au château, 80 boulets de granit taillé, destinés à être lancés sur les assaillants, du haut des murailles.

Mme Dd Perret.

DÉTRESSE

Le temps est lourd,
Lourd comme la souffrance,
Et le tonnerre court,
Il roule au firmament immense
Prolongeant son grondement sourd.
Le temps est lourd,
Lourd comme la souffrance.

Le ciel est noir,
Comme un souci qui noie
Un cœur brisé le soir.
Sous la rafale un arbre ploie
Dans un geste de désespoir.
Le ciel est noir
Comme un souci qui noie.

Je pense à vous
Et j'écoute en moi-même
Se heurter les mots fous
Qu'en passant la détresse sème;
Et j'ai mal, et cela m'est doux:
Je pense à vous,
Je pense à vous... je t'aime...

André Marcel.

LES ARMOIRIES DE RANCES

On nous écrit du Sentier:

Mon cher Conteur,

Les armoiries de Rances que vous publiez dans votre dernier numéro, me remettent en mémoire une historiette qu'on nous racontait dans notre enfance. J'en ignore l'origine ainsi que la façon dont elle est entrée dans nos traditions locales.

La voici:

« Un jour le curé de Rances rencontra le diable et le mit en fuite par cette harangue:

Je suis le curé de Rances
Qui fait trois sermons par dimanche:
Rances, Valegres et Moncherand,
Arrière de moi, Satan!

Votre bien dévoué P. A. Golay.

Qui s'assemble... — Tout ce que je puis vous dire, c'est que M. X. est un chenapan, avec lequel aucun honnête homme ne saurait frayer.

— Ce que vous me dites là m'étonne fort: cet homme a été pendant bien des années votre meilleur ami.

— Eh bien! vous pouvez juger par là...



LE CHATEAU

DES CLÉES

L'ANCIENNE ville des Clées, située au fond d'un ravin et d'un accès difficile, avait cependant, autrefois, une grande importance. Elle était dominée par un monticule rocheux, inaccessible de trois côtés et sur lequel s'élevait un château ou forteresse dont le donjon existe encore.

« Château dans l'intérieur du Domaine surveillant les routes montantes qui pénètrent dans le Jura. »

Les Clées étaient au Moyen-âge, un fief bourguignon qui fut inféodé aux Comtes de Genevois et passa ensuite à la Maison de Savoie. Les Comtes de Haute-Bourgogne s'étaient réservé de pouvoir faire de ce lieu, la guerre à grandes et petites gens avec armes et sans armes.

Au douzième siècle, le château des Clées était devenu un repaire de brigands qui détroussaient les voyageurs et rendaient tout commerce presque impossible. A cette époque-là, les routes actuelles qui traversent le Jura n'existaient pas et la route romaine de Urba à Ariorica était abandonnée. Seule la route de Pontarlier à Lausanne par Jougne et les Clées subsistait et donnait accès aux voyageurs et aux marchandises qui circulaient d'Italie en France, traversaient le Pays de Vaud. Tout ce trafic passait par les Clées. On y percevait un péage abusif; le pape Innocent II adressa, vers 1130, à Guy de Merlen, évêque de Lausanne, l'invitation expresse que quiconque tenterait de relever la ville

guerriers. Les Suisses étaient au nombre de mille, choisis parmi les plus braves; ils sommèrent les défenseurs de se rendre. Pierre de Cossonay répondit par des propositions qui ne furent point acceptées. Les Suisses montèrent à l'assaut avec furie; ils réussirent à pénétrer dans la première enceinte, et ainsi de place en place, jusqu'au donjon où, ce qui restait de la garnison, se retira en hâte. Les Suisses allumèrent un grand feu devant la porte pour la forcer, et au moyen de paille humide tentèrent d'enfumer la garnison en la jetant allumée dans le donjon. Des Bernois et un Fribourgeois faits prisonniers se mettent à crier et supplient les Suisses de les épargner. Une trêve s'ensuit; la garnison demande la vie sauve contre la reddition de la place. Les Suisses refusent. Pierre de Cossonay ne se faisant pas d'illusions sur le sort qui l'attend, prie les Suisses de lui accorder un confesseur avant de mourir. Cette faveur lui est refusée, tandis qu'elle est accordée aux hommes de la garnison. Pierre de Cossonay et Hugues de Gallera, blessés à la tête, sortent du donjon, suivis de 70 hommes, tout ce qui reste de la valeureuse petite troupe. Elle est conduite à Orbe et traduite devant un Conseil de guerre et condamnée à être décapitée.

Les prisonniers sont rangés en cercle pour recevoir la mort, lorsqu'on s'aperçoit qu'il n'y a pas de bourreau dans l'armée. On propose aux prisonniers que l'un d'eux acceptât cette fonction contre